



# SOCIÉTÉ

## Abayas, qamis...

### Les recteurs en alerte sur les tenues religieuses à l'école

L'Éducation nationale leur a adressé plusieurs notes pour les appeler à la vigilance et faire appliquer la loi.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

**LAÏCITÉ** C'est une affaire dont le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, a fait peu de cas, mais dont ses services se sont emparés, prenant visiblement la chose au sérieux. Le pôle national « Valeurs de la République » de la Rue de Grenelle a récemment adressé plusieurs notes en direction des rectorats sur le port de tenues « ostensiblement » religieuses. Objectifs : appeler à la vigilance sur les atteintes à la laïcité et rappeler le cadre de la loi de 2004, qui interdit les signes et tenues religieuses dans l'enceinte scolaire.

Interrogé le 4 septembre par *La Dépêche du Midi* sur l'islamisme et l'antisémitisme à l'école, Pap Ndiaye affirmait qu'il se « garderait bien de généraliser ces phénomènes ». « Il y a des points de vigilance, mais cela ne dit pas tout des 60 000 écoles et établissements scolaires en France », avait-il ajouté. Une façon de

temporiser, comme il l'avait fait en juin déjà, lorsque les médias s'étaient fait l'écho de signalements dans plusieurs académies - à commencer par celle de Paris - sur la multiplication de tenues islamiques (abayas et qamis) pendant le ramadan.

Reste que, en cette rentrée, les services centraux de l'Éducation nationale ont alerté les recteurs. Ils font état d'« une mobilisation sur les réseaux sociaux visant à remettre en cause la loi de 2004 », selon une information de *L'Express*. En juin, lorsque le sujet des abayas avait émergé dans le grand public, le Collectif contre l'islamophobie en Europe (CCIE) - une reconstitution, en Belgique, du CCIF, collectif français dissout après l'assassinat de Samuel Paty - avait multiplié sur Twitter des témoignages de jeunes filles selon lui « discriminées ». L'abaya, cette tenue rattachée au wahhabisme - doctrine prônant une pratique rigoriste de l'islam -, est présentée par le collectif comme

une simple tenue « culturelle ». Quand les défenseurs de la laïcité y voient sans équivoque un vêtement religieux.

#### « Appel à la prière dans les établissements »

Le recteur de Dijon, Pierre N'Gahane, ancien préfet familial des questions de radicalisation, a visiblement été le premier à réagir à la note de l'Éducation nationale. Dans une lettre écrite le 6 septembre aux chefs d'établissement et directeurs de son académie, consultée par *L'Express*, il évoque un « encouragement à porter des vêtements marquant une appartenance religieuse », mais aussi des « appels à la prière dans les établissements » ou encore des « invitations au chantage à la photo de jeunes femmes musulmanes dévoilées ».

Dans une seconde note adressée aux recteurs, datée du 16 septembre, que *Le Figaro* a consultée, le pôle « Valeurs de la République » du ministère revient sur le sujet. Il souligne que les abayas et les qamis sont habi-





tuellement portés dans les mosquées lors de cérémonies religieuses, et fait état de pressions parfois exercées sur des élèves. Il rappelle la jurisprudence, ainsi que son « vade-mecum » sur la laïcité. Ce texte de référence précise que, outre les signes religieux ostentatoires, sont également interdits ces signes ou tenues qui ne sont « pas à proprement parler religieux » mais portés « pour manifester ostensiblement une appartenance religieuse ». Dans cette catégorie entrent les abayas mais aussi les bandanas et les bandeaux couvrant les cheveux. Il recommande enfin le dialogue avec les élèves concernés, mais la non-négociation sur les modalités de port de ces tenues. Un discours de fermeté qui tranche avec la prudence du ministre. ■



Une lycéenne musulmane du lycée Paul-Gauguin dans le quartier de La Source, à Orléans.

ERIC MALOT/MAXPPP

